

Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2020

PROVINCE DE QUÉBEC MRC D'ARGENTEUIL MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Mille-Isles, tenue le 3 juillet 2020 à 19h, à la place régulière des séances, sous la présidence de monsieur Howard Sauvé, maire.

Les membres du conseil présents sont :

madame la conseillère Danielle Parent, monsieur le conseiller Francis Léger, madame la conseillère Diane Bélair, madame la conseillère Cassandre Lescarbeau, madame la conseillère Julie Léveillée, madame la conseillère Dawn Charles.

Les membres du conseil absents sont :

Monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général et secrétaire-trésorier, est présent et agit comme secrétaire de la séance.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 7 avril 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 460-2020 du 15 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 24 avril 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 478-2020 du 22 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 29 avril 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 483-2020 du 29 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 6 mai 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 501-2020 du 6 mai 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 13 mai 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 509-2020 du 13 mai 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 20 mai 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 540-2020 du 20 mai 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 27 mai 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 544-2020 du 27 mai 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 3 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 572-2020 soit du 3 juin 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 10 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 593-2020 soit du 10 juin 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 17 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 651-2020 soit du 17 juin 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 23 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 667-2020 soit du 23 juin 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 30 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 690-2020 soit du 30 juin 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 8 juillet 2020 ;



Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2020

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance sur place en respectant les distances minimales exigées et par voie téléphonique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Léger, appuyé par madame la conseillère Cassandre Lescarbeau et résolu unanimement :

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie téléphonique.

Ouverture de la séance

Le maire déclare la présente séance ouverte et demande la tenue d'une période de réflexion.

Période de questions portant sur l'ordre du jour

Les personnes qui le désirent font parvenir leurs questions à la direction générale de la Municipalité par courriel à l'adresse questions@mille-isles ca ou par la page Facebook de la Municipalité.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Julie Léveillée **APPUYÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2020 À 19H

OUVERTURE DE LA SESSION PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

- 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2. Adoption des procès-verbaux
- 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2020
- 2.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 juin 2020
- 3. Approbation des comptes
- 4. États financiers
- 4.1 États financiers se terminant le 30 juin 2020
- 5. Correspondance
- 6. Compte-rendu des comités
- 7. Dépôt de rapports
- 7.1 Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme et environnement

2020-07-153

2020-07-154



Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2020

- 7.2 Dépôt du rapport mensuel du Service de sécurité incendie
- 7.3 Dépôt du rapport mensuel de l'application du règlement concernant le contrôle des animaux
- 8. Affaires diverses
- 8.1 Adoption du règlement portant le numéro 2020-04 concernant les nuisances
- 8.2 Dossier PIIA 2020-11 concernant la construction d'une galerie, d'une clôture, la modification de la couleur du garage non attenant et le remplacement de la porte d'entrée principale sur la propriété située au 1245, chemin de Mille-Isles
- 8.3 Demande de dérogation mineure numéro DM-2020-108 concernant le nombre d'étages de la résidence projetée située sur le lot 3 205 930 du cadastre du Québec, en bordure du chemin du lac Fiddler
- 8.4 Dossier PIIA 2020-12 concernant la construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 3 205 930 du cadastre du Québec, en bordure du chemin du lac Fiddler
- 8.5 Dossier PIIA 2020-13 concernant la construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 5 182 605 du cadastre du Québec, en bordure du chemin de Mille-Isles
- 8.6 Dossier PIIA 2020-14 concernant la construction d'un garage non attenant sur la propriété située au 31, chemin du lac Hugues
- 8.7 Demande de dérogation mineure numéro DM-2020-109 concernant le nombre d'étages pour la résidence projetée située sur le lot 4 547 139 du cadastre du Québec, en bordure du chemin Hammond
- 8.8 Dossier PIIA 2020-15 visant construction d'une habitation unifamiliale isolée sur la propriété située sur le lot 4 547 139 du cadastre du Québec, en bordure du chemin Hammond
- 8.9 Dossier PIIA 2020-16 concernant la construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 6 194 973 du cadastre du Québec, en bordure du chemin du lac Robert
- 8.10 Dossier PIIA-2020-17 visant la construction d'un garage non attenant situé sur le lot 6 194 973 du cadastre du Québec, en bordure du chemin du lac Robert
- 8.11 Signature d'un protocole d'entente avec Premier lac du nord inc., madame Julie Houle et monsieur Benoit Latreille
- 9. Période de questions
- 10. Levée de la séance

ADOPTÉE.

2. Adoption des procès-verbaux

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2020

Considérant que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2020 a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Dawn Charles **APPUYÉ** PAR : madame la conseillère Diane Bélair ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER et D'ADOPTER, tel qu'il est rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 *juin 2020*.

ADOPTÉE.

2020-07-155



Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2020

2020-07-156

2.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 juin 2020

Considérant que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 juin 2020 a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Danielle Parent **APPUYÉ** PAR : madame la conseillère Diane Bélair ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER et D'ADOPTER, tel qu'il est rédigé, le procès-verbal de la séance extraordinaire du *17 juin 2020*.

ADOPTÉE.

2020-07-157

3. Approbation des comptes

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes et des dépenses incompressibles du mois de juin 2020.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger **APPUYÉ** PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER les comptes énumérés dans la liste des comptes du mois de juin 2020 totalisant **327 012,50 \$**, et d'en autoriser les paiements.

D'APPROUVER les paiements des dépenses incompressibles du mois de juin 2020.

ADOPTÉE.

4. États financiers

4.1 États financiers se terminant le 30 juin 2020

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil les états financiers (non vérifiés) pour la période se terminant le 30 juin 2020.

5. Correspondance

Un résumé de la correspondance du mois de juin a été remis à chacun des membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance. Le maire en fait la lecture au profit des gens présents dans la salle.

6. Compte-rendu des comités

Les élus, responsables des comités, font état des récents développements de leur comité respectif et des prochaines activités.



Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2020

Communication (madame la conseillère Cassandre Lescarbeau) :

La Municipalité tiens à vous rappeler qu'elle met continuellement à jour les informations pertinentes qui concernent les citoyens sur son site internet, sa page Facebook et dans l'infolettre. Par ailleurs, une nouvelle section du site internet nommée Info-travaux permet de suivre la progression des travaux du chemin Tamaracouta.

Voirie et infrastructure (madame la conseillère Dawn Charles) :

Après de nombreux échanges avec le MTQ, la Municipalité a le regret de vous informer que les travaux de réfection de la chaussée sur les chemins de Mille-Isles et Tamaracouta entraîneront la fermeture simultanée de ces routes du 6 au 17 juillet inclusivement.

La Municipalité a publié un détour qui pourra être utilisé pendant ces dates.

Tel que mentionné par madame Lescarbeau, nous vous invitons à consulter l'Info-travaux pour suivre la progression des travaux.

Sécurité publique (monsieur le conseiller Francis Léger) :

L'interdiction de feux à ciel ouvert est maintenant levée. Il faut suivre les directives de la SOPFEU pour connaître les dispositions en vigueur. Vous trouverez le lien sur le site Internet de la Municipalité.

À l'ordre du jour de la séance de ce soir, vous trouverez l'adoption du règlement de nuisances. Ce règlement prévoit des dispositions concernant les feux d'artifice. Ceux-ci sont prohibés à moins d'avoir préalablement obtenu l'autorisation du directeur du Service des incendies.

Loisirs et vie communautaire (madame la conseillère Julie Léveillée) :

Les prochaines semaines nous dicterons les dispositions que la Municipalité devra prendre concernant la reprise des activités organisées. Présentement, notre responsable des communications et des loisirs, madame Darina Bélanger, prépare les « Cinémas en plein air » dont la programmation vous sera dévoilée sous peu.

<u>Urbanisme (madame la conseillère Danielle Parent) :</u>

À la séance extraordinaire du 17 juin dernier, le conseil municipal a adopté une résolution visant à déclarer urgent 2 dossiers de dérogation mineure. La Municipalité a procédé à l'affichage des avis concernant ces dossiers et a avisé les propriétaires voisins. Aucune demande n'a été reçue à cet effet.

Environnement (madame la conseillère Diane Bélair) :

Madame Laurence Jourdain est l'étudiante engagée par la Municipalité pour parcourir le territoire durant l'été afin de distribuer des composteurs et répondre à vos questions. Un second volet de son travail consistera à assister l'étudiante aux travaux publics à établir un



Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2020

plan d'action concernant l'éradication de la Renouée du Japon, cette plante envahissante que l'on retrouve à certains endroits sur le territoire.

Maire:

Le maire fait un survol des sujets d'intérêts y compris des intérêts régionaux et des discussions qui ont eu lieu lors des dernières rencontres tenues à la MRC d'Argenteuil.

Dans un communiqué récemment publié conjointement par la Municipalité et le ministère des Transports du Québec (MTQ), il a été évoqué que des travaux allaient avoir lieu simultanément sur le chemin de Mille-Isles et sur le chemin Tamaracouta, du 6 au 17 juillet. Afin que vous ayez une meilleure compréhension de la situation, je tiens à vous fournir des explications supplémentaires. Avant tout, je vous rappelle que les travaux sur le chemin de Mille-Isles sont sous la responsabilité du Centre de services de Saint-Jérôme du MTQ et que ceux sur le chemin Tamaracouta sont gérés par la Municipalité.

Avant l'arrivée de la COVID-19, des représentants de la Municipalité et du Centre de services de Saint-Jérôme du MTQ se sont rencontrés afin de coordonner les travaux et d'assurer une circulation des automobilistes en tout temps. L'objectif commun était avant tout de limiter les inconvénients causés aux citoyens, les travaux sur ces deux chemins étant majeurs. Malheureusement, des facteurs externes, notamment la COVID-19, ont chamboulés l'échéancier du MTQ, de sorte que les travaux du Centre de services de Saint-Jérôme qui devaient débuter au dégel (autour du 11 mai) ont été repoussés de trois (3) semaines. Ces trois semaines reportées font donc en sorte que des travaux simultanés sur les deux chemins auront lieu pendant le mois de juillet 2020.

Selon les dernières informations que nous avons reçu du MTQ, une autre fermeture complète du chemin de Mille-Isles sera effective du 6 juillet au 8 juillet pour permettre de changer 1 gros ponceau et terminer le travail en profondeur dans l'assiette du chemin entre la côte Saint-Eustache et le chemin Raymond. Le détour du MTQ devra se faire par Saint-Sauveur (la 364 et la 329) pendant ces trois jours. Du 9 au 17 juillet inclusivement, le chemin Mille Isle sera accessible via le détour prévu via la 329, le chemin Scott et Cambria. SVP consulter notre site web ou page facebook pour plus d'information. À partir du 20 Juillet, le MTQ poursuivra ses travaux avec le retrait, préparation et asphaltage du chemin Mille Isles. Ces travaux sont prévus de durer jusqu'au 4 Aout. Pendent cette phase, la circulation se fera en alternance du chemin Black jusqu'au chemin du Lac robert.

Il faut comprendre que la Municipalité ne peut se permettre de prendre du retard supplémentaire puisque la subvention gouvernementale de 75 % du projet qui représente 3 112 460 \$ nous contraint à effectuer tous les travaux du chemin Tamaracouta cette année. Plus précisément, nous devons obligatoirement procéder à l'asphaltage avant le gel automnal pour bénéficier de la totalité de la subvention. Une ou deux semaines de retard de plus associées à un gel prématuré ne nous permettraient donc pas de faire l'asphaltage cette année, ce qui nous ferait perdre une grande partie de la subvention octroyée.

Sur un autre point important, j'ai reçu des communications de citoyens qui me mentionne qu'il y a des concitoyens qui ne respectent pas la règlementation, soit pour l'interdiction des feux à ciel ouvert, des feux d'artifices, décharge d'armes à feu le soir / dans la nuit, ou de bruit excessif. Sachez que nous sommes à l'affut de cette problématique et



Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2020

que nous faisons notre possible avec notre règlementation et nos interventions. Par contre, vous devez savoir que si vous êtes témoins de tels abus, il faut que vous les dénonciez à la police au 911. Ceci peux vous sembler inutile, mais il faut comprendre que la SQ n'interviendra pas sans avoir reçu une plainte, donc SVP, avisez les.

Nous avons reçu de nouvelles informations du CISSS des Laurentides aujourd'hui au sujet des visites à l'hôpital de St-Jérôme :

Saint-Jérôme, le 3 juillet 2020 – Par mesure préventive, le CISSS des Laurentides suspend les visites à l'Hôpital régional de Saint-Jérôme pour une période indéterminée, dû à une éclosion de la COVID-19. L'établissement agit pour la santé et la sécurité des personnes les plus vulnérables.

Des mesures d'exception peuvent s'appliquer pour les visiteurs de causes humanitaires dont :

- Soins de fin de vie (1 visiteur à la fois)
- Soins palliatifs (1 visiteur à la fois)
- Unité des naissances (conjoint\conjointe de la mère)
- Unité de pédiatrie (un parent par enfant)

Toutes les exceptions devront faire l'objet d'une autorisation de l'assistante-infirmière chef de l'unité. Les visiteurs autorisés devront respecter les consignes de protection.

Dès que ces mesures temporaires seront levées, un communiqué sera émis par le biais du site Internet du CISSS des Laurentides

Merci, demeurez en santé, respectez les règles sanitaires en place!

Citizens,

In a recently published press release by the Municipality and the ministère des Transports du Québec (MTQ), it was mentioned that work was going to take place simultaneously on Mille-Isles and Tamaracouta roads, from July 6 to 17. In order to be fully transparent I want to provide additional explanations in this Info-Works. First, please remember that the work on Mille-Isles Road is under the responsibility of the MTQ Saint-Jérôme Service Center of and the Municipality manages the work on Tamaracouta Road.

Knowing that these major projects would complicate travel for our citizens, representatives from the Municipality and the MTQ's Saint-Jérôme Service Center met on March 10, 2020, to coordinate the work and ensure that motorists would be able to circulate at all times. Above all, our common objective was to limit the inconveniences, as work on these two roads is major.

Unfortunately, external factors, notably COVID-19, disrupted the MTQ's timetable, so that the work, which was scheduled to begin at the end of the thaw (around May 11), was pushed back by three (3) weeks. This 3 week postponement means that simultaneous work on both roads will take place during the month of July 2020.

According to the MTQ's revised timetable, a new, complete closure of Mille-Isles Road will happen between July 6 and July 8 to allow to change 1 large culvert and complete the work in depth on the road base between the Côte Saint-Eustache and Chemin Raymond. The detour from the MTQ will have to be via Saint-Sauveur (364 and 329) during these three days. From July 9 to 17, inclusive, Chemin Mille Isle will be accessible via the detour planned via Route 329, Chemin Scott and Cambria. Please see our website or facebook page for more information. From July 20, the MTQ will continue its work with the



Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2020

removal, preparation and paving of Mille Isles Road. These works are scheduled to last until August 4. During this phase, traffic will alternate between Chemin Black and Chemin du Lac Robert.

It must be understood that the Municipality cannot afford any further delays since the government grant of 75% of the project, which represents \$3,112,460, obliges us to carry out all the work on Tamaracouta Road this year.

More precisely, we must proceed with the paving before fall frost in order to benefit from the full grant. One or two weeks of delay associated with a premature frost would not allow us to do the paving this year, which would be disastrous for everyone, having to come up with the funds on our own next year to pave the road.

On another front, I received communications from citizens telling me of others who do not respect our regulations, namely for the prohibition of open fires, setting off fireworks, discharging guns in the evening / at night, and excessive noise. Know that we have regulations in place, that we want them respected, but we need your help in this area; should you witness such abuses, you must report them to the police at 911. This may seem useless to some, but you must understand that the SQ will not intervene without having received a complaint, so please advise them.

Also, We have received new information this afternoon from the CISSS des laurentides about visits to the St-Jérôme hospital:

As of July 3, 2020 - As a preventive measure, the CISSS des Laurentides is suspending visits to the Saint-Jérôme Regional Hospital for an indefinite period due to an outbreak of COVID-19. The establishment acts for the health and safety of the most vulnerable people.

Exceptional measures may apply for visitors to humanitarian causes, including:

- · End-of-life care (1 visitor at a time)
- · Palliative care (1 visitor at a time)
- · Birth unit (spouse \ mother's spouse)
- · Pediatrics unit (one parent per child)

All exceptions must be authorized by the assistant head nurse. Authorized visitors must respect the protection instructions.

As soon as these temporary measures are lifted, a press release will be issued through the CISSS des Laurentides website.

Thank you for your understanding! Stay safe, respect the sanitary rules in place!

7. Dépôt de rapports

7.1 Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme et de l'environnement

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil le rapport du Service de l'urbanisme et environnement concernant la liste des permis émis et refusés ainsi que la liste de tous constats d'infraction émis pour le mois de mai 2020.

7.2 Dépôt du rapport mensuel du Service de sécurité incendie

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil le rapport du Service de sécurité incendie concernant les activités du service du mois de juin 2020.



2020-07-158

MUNICIPALI

Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2020

7.3 Dépôt du rapport mensuel de l'application du règlement concernant le contrôle des animaux

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil le rapport de l'application concernant le contrôle des animaux concernant la liste et la nature des interventions effectuées pour le mois juin 2020.

8. Affaires diverses

8.1 Adoption du règlement 2020-04 concernant les nuisances

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du mercredi 3 juin 2020 par madame la conseillère Danielle Parent ;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), et qu'en conséquence il y a dispense de lecture ;

Considérant que les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

Considérant que le règlement a été mis à la disposition du public pour consultation électronique.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Danielle Parent **APPUYÉ** PAR : madame la conseillère Diane Bélair ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER le Règlement 2020-04 concernant les nuisances.

ADOPTÉE.

2020-07-159

8.2 Dossier PIIA-2020-11 visant la construction d'une galerie, d'une clôture, la modification de la couleur du garage non attenant et le remplacement de la porte d'entrée principale de l'habitation située au 1245, chemin de Mille-Isles

Considérant que les travaux visent la construction d'une galerie, d'une clôture, la modification de la couleur du garage non attenant et le remplacement de la porte d'entrée principale de l'habitation située au 1245, chemin de Mille-Isles;

Considérant que la propriété est localisée dans le hameau-villageois et que toute intervention sur le terrain et sur les bâtiments sont assujettis au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011;

Considérant l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Danielle Parent **APPUYÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER le projet de construction d'une galerie, d'une clôture,



Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2020

de modification de la couleur du garage non attenant et du remplacement de la porte d'entrée principale de l'habitation située au 1245, chemin de Mille-Isles, conformément au dossier PIIA-2020-11, en imposant la condition suivante :

a) Que la couleur du revêtement extérieur en façade du garage non attenant s'agence au bâtiment principal selon les dispositions prévues à la réglementation.

ADOPTÉE.

2020-07-160

8.3 Demande de dérogation mineure numéro DM-2020-108 concernant le nombre d'étages de la résidence projetée située sur le lot 3 205 930 du cadastre du Québec, en bordure du chemin du lac Fiddler

Considérant que la demande vise la construction d'une habitation unifamiliale isolée de trois étages sur la propriété située sur le lot 3 205 930 du cadastre du Québec en bordure du chemin du lac Fiddler;

Considérant que la réglementation prescrit que le nombre maximal d'étage autorisé est de deux (2) ;

Considérant la topographie naturelle des lieux ;

Considérant que l'architecture proposée prévoit un rez-de-jardin, ce qui limite les opérations de remblai ;

Considérant que les services incendies sont capables d'intervenir adéquatement sur un bâtiment d'une hauteur moyenne de moins de 11 mètres ;

Considérant l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du règlement RU.09.2011 et par le Comité consultatif d'urbanisme ;

Considérant la bonne foi du demandeur ;

Considérant la résolution numéro 2020-06-151 laquelle prévoit que la présente demande de dérogation mineure est considérée urgente pendant la déclaration d'état d'urgence sanitaire et qu'elle puisse être traitée une fois que la procédure prévue à l'arrêté ministériel 2020-033 ait été respectée (consultation écrite) ;

Considérant qu'un avis public a été donné conformément à cet arrêté ministériel et affiché le 18 juin 2020 ;

Considérant qu'aucun commentaire écrit quant à cette demande n'a été transmis au plus tard 15 jours après sa publication.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Danielle Parent **APPUYÉ** PAR : madame la conseillère Diane Bélair ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure numéro DM-2020-108 concernant le nombre d'étages de la résidence projetée située sur le lot 3 205 930 du cadastre du Québec, en bordure du chemin du lac Fiddler

Les considérants font partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE.



2020-07-161

Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2020

8.4 Dossier PIIA 2020-12 concernant la construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 3 205 930 du cadastre du Québec en bordure du chemin du lac Fiddler

Considérant que le projet vise la construction d'une habitation unifamiliale isolée située sur le lot 3 205 930 du cadastre du Québec, en bordure du chemin du lac Fiddler;

Considérant que ce projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée est assujetti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011;

Considérant l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger **APPUYÉ** PAR : madame la conseillère Dawn Charles ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER le projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée située sur le lot 3 205 930 du cadastre du Québec, conformément au dossier PIIA-2020-12, en imposant la condition suivante :

a) Qu'aucune terrasse ne soit aménagée sur le toit plat.

ADOPTÉE.

2020-07-162

8.5 Dossier PIIA 2020-13 concernant la construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 5 182 605 du cadastre du Québec, en bordure du chemin de Mille-Isles

Considérant que le projet vise la construction d'une habitation unifamiliale isolée située sur le lot 5 182 605 du cadastre du Québec, en bordure du chemin de Mille-Isles ;

Considérant que ce projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée est assujetti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011;

Considérant l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Danielle Parent **APPUYÉ** PAR : madame la conseillère Diane Bélair ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER le projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée située sur le lot 5 182 605 du cadastre du Québec, conformément au dossier PIIA-2020-13, en imposant la condition suivante :

a) Qu'un aménagement paysager de type naturel soit mis en place de façon à cacher les murs de fondation en façade de l'habitation

ADOPTÉE.



2020-07-163

Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2020

8.6 Dossier PIIA 2020-14 concernant la construction d'un garage non attenant sur la propriété située au 31, chemin du lac Hugues

Considérant que le projet vise la construction d'un garage non attenant sur la propriété située au 31, chemin du lac Hugues ;

Considérant que ce projet de construction d'un garage détaché est assujetti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

Considérant l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Danielle Parent **APPUYÉ** PAR : madame la conseillère Diane Bélair ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER le projet de construction d'un garage non attenant sur la propriété située au 31, chemin du lac Hugues.

ADOPTÉE.

2020-07-164

8.7 Demande de dérogation mineure numéro DM-2020-109 concernant le nombre d'étages pour la résidence projetée située sur le lot 4 547 139 du cadastre du Québec, en bordure du chemin Hammond

Considérant que la demande vise la construction d'une habitation unifamiliale isolée de trois étages sur la propriété située sur le lot 4 547 139 du cadastre du Québec, en bordure du chemin Hammond;

Considérant que la réglementation prescrit que le nombre maximal d'étage autorisé est de deux (2);

Considérant la topographie des lieux ;

Considérant que l'architecture proposée prévoit un rez-de-jardin, ce qui limite les opérations de remblai ;

Considérant que les services incendies sont capables d'intervenir adéquatement sur un bâtiment d'une hauteur moyenne de moins de 11 mètres ;

Considérant l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du règlement RU.09.2011 et par le Comité consultatif d'urbanisme ;

Considérant la bonne foi du demandeur ;

Considérant la résolution numéro 2020-06-151 laquelle prévoit que la présente demande de dérogation mineure est considérée urgente pendant la déclaration d'état d'urgence sanitaire et qu'elle puisse être traitée une fois que la procédure prévue à l'arrêté ministériel 2020-033 ait été respectée (consultation écrite);

Considérant qu'un avis public a été donné conformément à cet arrêté ministériel et affiché le 18 juin 2020 ;



Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2020

Considérant qu'aucun commentaire écrit quant à cette demande n'a été transmis au plus tard 15 jours après sa publication.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Danielle Parent **APPUYÉ** PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure numéro DM-2020-109 concernant le nombre d'étages de la résidence projetée située sur le lot 4 547 139 du cadastre du Québec, en bordure du chemin Hammond :

Les considérants font partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2020-07-165

8.8 Dossier PIIA 2020-15 concernant la construction d'une habitation unifamiliale isolée visant la propriété située sur le lot 4 547 139 du cadastre du Québec, en bordure du chemin Hammond

Considérant que le projet vise la construction d'une habitation unifamiliale isolée située sur le lot 4 547 139 du cadastre du Québec, en bordure du chemin Hammond ;

Considérant que ce projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée est assujettis au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011;

Considérant l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Danielle Parent **APPUYÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER le projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée située sur le lot 4 547 139 du cadastre du Québec, en bordure du chemin Hammond et conformément au dossier PIIA-2020-15.

ADOPTÉE.

2020-07-166

8.9 Dossier PIIA 2020-16 concernant la construction d'une habitation unifamiliale isolée située sur le lot 6 194 973 du cadastre du Québec, en bordure du chemin du lac Robert

Considérant que le projet vise la construction d'une habitation unifamiliale isolée située sur le lot 6 194 973 du cadastre du Québec, en bordure du chemin du lac Robert :

Considérant que ce projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée est assujettis au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011;

Considérant l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;



Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2020

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme. IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Danielle Parent APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER le projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée située sur le lot 6 194 973 du cadastre du Québec, en bordure du chemin du lac Robert, conformément au dossier PIIA-2020-16.

ADOPTÉE.

2020-07-167

8.10 Dossier PIIA-2020-17 visant la construction d'un garage non attenant situé sur le lot 6 194 973 du cadastre du Québec, en bordure du chemin du lac Robert

Considérant que le projet vise la construction d'un garage non attenant situé sur le lot 6 194 973 du cadastre du Québec, en bordure du chemin du lac Robert ;

Considérant que ce projet de construction d'un garage non attenant est assujetti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011;

Considérant l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Danielle Parent **APPUYÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER le projet de construction d'un garage non attenant situé sur le lot 6 194 973 du cadastre du Québec, en bordure du chemin du lac Robert, conformément au dossier PIIA-2020-17.

ADOPTÉE.

2020-07-168

8.11 Signature d'un protocole d'entente avec Premier lac du nord inc. (PLN), madame Julie Houle et monsieur Benoit Latreille

Considérant l'entente intervenue entre PLN et l'entreprise 9010-5131 Québec Inc. concernant le tracé du prolongement de la montée du Pont Bleu, le partage des lots dans le cadre du plan d'aménagement d'ensemble (PAE) et la répartition des coûts relativement au prolongement de la montée du Pont Bleu;

Considérant que le tracé du prolongement de la montée du Pont Bleu convenu entre PLN et l'entreprise 9010-5131 Québec Inc. diminue considérablement la largeur du lot 3 208 428 du cadastre du Québec appartenant à madame Houle et monsieur Latreille ;

Considérant que la Municipalité est propriétaire de la montée du Pont Bleu dont les numéros de lots sont 3 438 993, 3 438 994 et 3 438 995 du cadastre du Québec;

Considérant qu'avec le déplacement de la montée du Pont-Bleu, le lot 3 438 993 du cadastre du Québec sera modifié et qu'une partie pourra être cédée à madame Houle et monsieur Latreille pour élargir et augmenter la superficie du lot 3 208 428 du cadastre du Québec ;



Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2020

Considérant que le nouveau tracé du chemin empiète sur le lot 6 008 392 du cadastre du Québec et que la présente entente vient céder une partie de cet empiètement à madame Houle et monsieur Latreille ;

Considérant qu'il y a lieu de signer un protocole d'entente entre les parties afin de convenir de tous les détails.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Diane Bélair **APPUYÉ** PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER la signature d'un protocole d'entente avec Premier lac du nord inc. (PLN), madame Julie Houle et monsieur Benoit Latreille.

D'AUTORISER monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer ladite entente au nom de la Municipalité.

D'IMPUTER toute dépense liée à ce protocole d'entente au poste budgétaire 02-61000-419.

ADOPTÉE.

9. Période de questions

Les personnes qui le désirent font parvenir leurs questions à la direction générale de la Municipalité par courriel à l'adresse questions@mille-isles.ca ou par la page Facebook de la Municipalité.

2020-07-169

10. Levée de la séance

À 19h37, l'ordre du jour est épuisé et plus aucune question n'émane des personnes présentes dans la salle.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger **APPUYÉ** PAR : madame la conseillère Julie Léveillée ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je, Pierre-Luc Nadeau, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses décrites au présent procès-verbal.

Directeur général et secrétaire-trésorier

Howard Sauvé

Maire et

président d'assemblée

Pierre-Luc Nadeau Directeur général et secrétaire-trésorier

mules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780

Qa.



Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2020

Je, Howard Sauvé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Howard Sauvé

Maire et président d'assemblée